Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261120-2026106CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 106

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 10 novembre 2026 **Date d'affichage : 10 novembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme CORLAY (pouvoir à Mme El DIB), Mme DELPAL (pouvoir à Mme WYART), Mme FERET (pouvoir à Mme LEGAULT), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. BAGOURD), Mme THOMAS (pouvoir à M. COUGARD), Mme TOURNAT COUREAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), Mme VINCENT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE INCLUANT LE SCHEMA PLURIANNUEL DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Entendu l'exposé de l'adjointe chargée de l'enfance et de la famille
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 214-1-3, L 214-2 et D 214-10-1 ;
Vu la circulaire 2020-001 du 16 janvier 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ;
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission petite enfance, vie scolaire, jeunesse, famille ;
Considérant que la CTG constitue un cadre partenarial entre la CAF et les collectivités territoriales, visant à définir un projet stratégique global pour le développement des services aux familles et le renforcement de la cohésion sociale sur le territoire ;
Considérant l'échéance du partenariat en cours et la nécessité de formaliser la nouvelle CTG pour la période allant de 2027 à 2031 (soit une durée de 5 ans) ;
Considérant la nécessité d'adosser à cette convention le schéma pluriannuel de la petite enfance pour la même période (2027–2031), dont l'élaboration est obligatoire et expressément demandée par la CAF pour planifier et structurer l'offre d'accueil collective et individuelle à l'échelle communale ;
Considérant la participation financière de la CAF d'Ille-et-Vilaine au titre de la coordination de la démarche, matérialisée par l'attribution d'un Bonus Territoire Coordination annuel d'un montant maximum de 21 600 € par année ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE (5 ABSTENTIONS)

APPROUVE la Convention Territoriale Globale établie avec la CAF d'Ille-et-Vilaine, ci-annexée, pour une durée de 5 ans, allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.
APPROUVE le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (2027–2031) adossé à la présente convention.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention Territoriale Globale 2027–2031 comprenant le schéma pluriannuel de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que tout document et convention d'application y afférents.

Annexe :

- Convention Territoriale Globale établie avec la CAF d'Ille-et-Vilaine comprenant le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Publié et affiché le 20 novembre 2026